

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROÛT-VERNET

N°65/2025

Séance du 16 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents excusés : 1

Absents : 0

Nombre de suffrages

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Jean-François BURLOT, Didier CROCHET, Jean-Marc BOUZIN, Sylvain JAFFUEL, Patrick MAGERAND, Pierre HOUBÉ, Pierre De LARMINAT et Mesdames Sylvie RICHARD, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Aurélie MURE, Frédérique RONDEPIERRE, Catherine BARBECOT

Etaient excusées : Monsieur Mickaël SEIDLER (procuration à Didier CROCHET)

A été nommé secrétaire de séance : Madame Aurélie MURE,

Date de convocation

07/06/2025

Date d'affichage

17/06/2025

OBJET

**Révisions tarifs cimetières
suite procédure reprise de
concessions**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L-2223-13 et suivants, relatifs au régime des concessions funéraires ;

Vu la délibération 61/2021 du 26 juillet 2021 révisant les tarifs des cimetières ;

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs de l'ancien cimetière suite à la procédure de reprise de concessions ;

Afin de préserver le développement du nouveau cimetière, Monsieur le Maire propose de favoriser les ventes de concessions dans l'ancien cimetière en fixant de nouveaux tarifs comme suit :

- Ancien cimetière :
 - a) concession pleine terre 2,5m² (2.5 x 1m)
 - 15 ans150€
 - 30 ans300 €
 - b) concession pleine terre 5m² (2.5 x 2m)
 - 15 ans300 €
 - 30 ans 600 €
 - c) cases de columbarium :
 - 15 ans 250€
 - 30 ans 400€

Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Après transmission au contrôle de légalité le.....

Les tarifs des concessions du nouveau cimetière restent inchangés :

- Nouveau cimetière :
- a) concession pleine terre 2,5m² (2.5 x1m)
 - 15 ans200 €
 - 30 ans400 €
 - b) concession pleine terre 5m² (2.5 x2m)
 - 15 ans400€
 - 30 ans 800€
 - c) cases de columbarium :
 - 15 ans 300€
 - 30 ans 500€
 - d) cavurnes :
 - 15 ans 400€
 - 30 ans 600€
 - e) redevance de séjour au caveau provisoire :
30€ la première semaine puis 20€ par semaine supplémentaire.

Les catégories de citoyens qui peuvent prétendre à bénéficier d'une concession dans les cimetières communaux , conformément à la réglementation en vigueur avec précision (l'article L2223-3 du Code Général des Collectivités Territoriales) restent inchangées.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront dès le lendemain du conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- ACCEPTE de différencier la tarification des cimetières
- ACCEPTE les nouveaux tarifs proposés

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Broût-Vernet,

Le Secrétaire de séance



Le Maire,

